

Raiponce *infos*



ASSOCIATION ENVIRONNEMENT SAINT MARTINODIENNE

Agréée au titre de l'environnement

N° 22 - Avril 2024

Edito

Voilà déjà un an maintenant que je suis présidente de l'association... Je ne peux m'empêcher de penser à tout le chemin parcouru par Raiponce, depuis sa création en 1992, sous la houlette de Francis puis de Gérard que je remercie chaleureusement pour leur implication sans faille. J'espère être à la hauteur des missions qui m'ont été confiées !

Sophie PETIT, Présidente

Aménagement paysager au sud du village

Une prairie fleurie en faveur de la biodiversité

Depuis quelques années, Raiponce s'est investie, en partenariat avec la commune, dans l'aménagement d'une prairie fleurie à l'entrée sud de la commune.

Bien plus qu'une simple tendance, la prairie fleurie constitue une véritable alternative au gazon conventionnel. Cessons de considérer l'herbe comme une moquette bien lisse, impeccablement tondue, mais plutôt comme un support à la vie ! En effet, cette initiative permet d'accueillir dans ce secteur pauvre en biodiversité des insectes tels que les abeilles, des oiseaux ainsi que tout un tas d'autres animaux...

Cette prairie, qui est en fleurs durant toute la belle saison, réclame peu d'entretien. Nicolas VANHOOREN est venu herser en avril dernier puis des graines d'espèces locales ont été semées à la volée. Ensuite, une simple fauche tardive durant l'automne suffit.



Phacélie, Bleuet sauvage, Camomille, Coquelicot, Vipérine, Pensée sauvage, Moutarde blanche, Sauge des prés...

Le choix est vaste, pourvu que les espèces soient d'origine locale : n'hésitez pas à nous contacter en cas de doute.

Alors, vous aussi vous accueillez la biodiversité cette année ?



EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT AUPRES DE L'ECOLE

De nouveaux chemins plantés...

Vive l'école buissonnière !



Rétrospective des chemins plantés...

- 2021** : cavée St Symphorien (nord)
- 2021** : chemin de Chaumont (nord)
- 2021** : chemin de Chaumont (sud)
- 2021** : chemin du Moulin
- 2022** : chemin de Chaumont (pont d'ierre)
- 2022** : cavée St Symphorien (sud)
- 2022** : chemin des Grands Voyeux
- 2023** : chemin des Grands Voyeux
- 2023** : sortie sud de St Martin

plus de 520 arbres plantés !



Un grand merci à Jean GARZONI et Alain LANGLET pour leurs dons de matériel et de végétaux locaux...



Planter des haies, rappelez-vous, procure beaucoup d'intérêts. Nous intervenons sur terrain communal, en partenariat avec l'école (élèves du CP au CM2). Les espèces plantées sont uniquement d'origine locale.

Ouvrez l'œil, nous avons mis des framboisiers ! Et pour plus tard, des noisetiers, noyers, châtaigniers, pommiers sauvages, tilleuls...

L'entretien se fait généralement durant l'hiver (taille, remplacement...). N'hésitez pas, au gré de vos promenades, à nous faire part d'éventuelles dégradations.



Petit Hêtre deviendra grand...



21 mars
Journée internationale des forêts

Depuis 3 ans, les chantiers de plantations sont réalisés dans le cadre de la **journée internationale des forêts**, programme coordonné par l'association **Teragir** (teragir.org).

... et un nouveau potager réussi !



Le nouveau potager prend forme grâce aux maternelles : plantations de bulbes, fleurs et autres légumes, semis de radis, les activités étaient nombreuses... Sans oublier la bonne soupe ! Merci à tout le personnel 😊



PRIVILEGIER LES MOBILITES DOUCES

Nous avons organisé avec l'association Beauvélo une formation dans notre école.

Au programme :

- 👉 évaluation du niveau de pratique et de connaissance des élèves,
- 👉 contrôle technique des vélos avec les enfants pour les responsabiliser dans l'entretien de leur matériel,
- 👉 exercices, jeux et parcours pour acquérir les savoir-faire techniques liés au déplacement à vélo, équilibre, trajectoire, franchissement, freinage...
- 👉 sensibilisation à la sécurité routière.



Initiation vélo des CM1-CM2



Initiée en 2021, l'**aide à l'achat d'un vélo** (100 euros) et/ou de **matériel de sécurité** (50 euros) est reconduite à partir de mai prochain par l'Agglo du Beauvaisis. Ces aides peuvent également financer la conversion d'un vélo classique en vélo électrique. Pour 2024, l'Agglo a budgétisé une enveloppe de 30 000 euros.

Retrouvez les modalités et les conditions d'attribution sur www.beauvais.fr/velo
Plus d'infos : 03 44 15 67 08

AMELIORATION DE NOTRE TERRITOIRE

Une reconnaissance par le Journal du Dimanche

Poursuivons nos efforts !

Notre village fait partie des 500 communes où il fait bon vivre en France (286^e place).

Parmi les 198 critères retenus : le cadre de vie, le dynamisme économique, les commerces et services, les transports, les sports et loisirs, la santé, les établissements de formation mais également une nouvelle catégorie : la protection de l'environnement.

Nous sommes ainsi très fiers de contribuer à l'amélioration du cadre de vie de St Martin le Nœud, notre crédo depuis la création de notre association !



*Dernier panneau installé
« Chemin de Voisinlieu »*

Attention à ne pas tout accepter...

Le doublement prévu de l'aéroport de Beauvais, qui va augmenter les nuisances sonores ainsi que la pollution, inquiète dans le Beauvaisis...

Déjà 15 communes ont voté une motion exigeant le plafonnement du trafic au niveau actuel. D'autres villages, dont Bailleul-sur-Thérain, ont voté une motion qui demande le respect des trajectoires de vol dans leur état actuel.

En effet, l'augmentation du trafic aérien risque de modifier les trajectoires de vol et nous pourrions être concernés par un survol de notre commune.



La loi ZAN : Zéro Artificialisation Nette, une avancée intéressante ?

La loi "**Climat et Résilience**" du 22 août 2021 a pour objectif la ZAN à l'horizon 2050. Le but est de réduire la consommation des surfaces agricoles et naturelles et ses conséquences sur l'environnement (risques d'inondations, perte de biodiversité, pollutions, réchauffement climatique, réduction des productions alimentaires).

Pour l'Agglo du Beauvaisis, les surfaces urbanisables seront réduites de 50 % dans un premier temps, avec un fort impact dans notre commune dont les zones constructibles seront limitées à 10 000 m². Pour répondre au besoin de logements, la densification sera encouragée avec l'utilisation des friches, fonds de jardins et locaux vacants.